

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

5 SEPTEMBRE 2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	5
2	Ouverture de la session 2024-2025	5
3	Approbation de l'ordre du jour	5
4	Élection du Bureau définitif	6
5	Dépôts	6
6	Installation des commissions	7
7	Communication	8
8	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	8
8.1	Question de Mme Fadila Laanan à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Prix exorbitant des concerts: il est urgent d'air et d'unir les forces pour lutter contre la pratique scandaleuse de la tarification dynamique».....	8
8.2	Question de Mme Valérie Bluge à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Engagement de professeurs pour le nouveau maste en médecine à l'Université de Mons (UMONS)».....	10
8.3	Question de M. Vincent Blondel à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Rencontre de la ministre avec Louise Mushikiwao».....	11
8.4	Question de Mme Anne Lambelin à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Soutien aux élèves pour améliorer la maîtrise des apprentissages de base».....	12
8.5	Question de M. Bruno Lefebvre à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Note fédérale – Pension des enseignants»	14

- 8.6 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Scolarisation des enfants malades de longue durée»15
- 8.7 Question de Mme Bénédicte Linard à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Rentrée scolaire et pénurie d'enseignants»16
- 8.8 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Rentrée – pénurie».....16
- 8.9 Question de M. Bruno Bauwens à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Rentrée scolaire et pénurie d'enseignants»16
- 8.10 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Respect de l'autorité à l'école».....20
- 8.11 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Interdiction de l'usage des smartphones à l'école»22
- 8.12 Question de Mme Marisol Revelo Paredes à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice, intitulée «Pénurie de places en crèche et non-respect des normes d'encadrement»24
- 8.13 Question de Mme Armelle Gysen à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Suspension de X au Brésil – quelles mesures pour lutter contre la désinformation au niveau e la Fédération Wallonie-Bruxelles?».....25

Annexe I: Composition des commissions **28**

1. Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires28
2. Commission de la Culture, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement28
3. Commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique29
4. Commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances30
5. Commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement30

Présidence de M. Benoît Dispa, président.

– *La séance est ouverte à 14h10.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: M. Segers et Mme Laffut, pour raisons de santé; M. Fontaine, pour raisons personnelles; M. Collignon, retenu par d’autres devoirs.

2 Ouverture de la session 2024-2025

M. le président. – Je prie Mme Vidal et M. Soupart, les deux plus jeunes membres présents de l’Assemblée, de prendre place au Bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires. (*Mme Vidal et M. Soupart prennent place au Bureau*)

Le Parlement se réunit aujourd’hui de plein droit en vertu de l’article 32, § 1^{er}, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, modifié par le décret du 9 novembre 2017.

En application de l’article 32, § 3, de cette même loi, le gouvernement a prononcé la clôture de la session extraordinaire de notre Assemblée ce mercredi 4 septembre 2024 à minuit.

Je déclare donc ouverte la session 2024-2025 du Parlement de la Communauté française.

3 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l’article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 29 août 2024, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce jeudi 5 septembre 2024.

Entre-temps, M. Casier, Mme De Rodder, M. Kaynak, Mme Roberty, M. Dönmez, Mme Morreale, M. Martin et Mme Pécriaux ont déposé la proposition de résolution relative à la poursuite des politiques de renforcement progressif de la gratuité scolaire (doc. 12 (2024-2025) n° 1).

Mme Laanan, M. Lefebvre, Mmes Greco, Lambelin et Hanus, M. Devin, Mmes Özen et El Yousfi ont déposé la proposition de résolution visant à une juste rémunération des

artistes plasticiens au sein des institutions subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 13 (2024-2025) n° 1).

Mme Dejardin, M. Lepine, Mme Agic, M. Sahli, Mme Tillieux, MM. Fontaine, Collignon et Witsel ont déposé la proposition de résolution visant à assurer un meilleur déploiement des dispositifs de valorisation des acquis de l'expérience (doc. 14 (2024-2025) n° 1)

Je vous propose d'ajouter la prise en considération de ces propositions de résolution à l'ordre du jour de notre séance. (*Assentiment*)

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté.

4 Élection du Bureau définitif

M. le président. – Nous passons à la nomination du Bureau définitif.

L'article 3 de notre règlement prévoit que «le Bureau du Parlement est formé suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus. Dans ce cadre, le Parlement procède, par des élections distinctes, à la nomination d'un président, d'un premier vice-président, d'un deuxième vice-président, d'un troisième vice-président et de trois secrétaires; le nombre de ces derniers peut être augmenté par décision du Parlement et sous réserve du respect de la représentation proportionnelle».

La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Je propose de reconduire le Bureau tel qu'élus le 16 juillet 2024.

M. le président. – Personne d'autre ne demandant la parole et le Parlement étant unanime, je proclame élus le Bureau composé comme suit: M. Benoit Dispa comme président, Mme Caroline Cassart-Mailleux comme première vice-présidente, M. Mourad Sahli comme deuxième vice-président, Mme Anne Laffut comme troisième vice-présidente ainsi que Mmes Sabine Roberty, Alice Bernard et Clémentine Barzin comme secrétaires. (*Assentiment*)

Je déclare le Parlement de la Communauté française constitué.

Conformément à l'article 5 de notre règlement, il en sera donné connaissance au Roi, aux chambres législatives, aux autres parlements de Communauté et aux parlements régionaux.

5 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le rapport d'activités du Comité consultatif de bioéthique de Belgique relatif à l'année 2023 (doc. 5 (SE 2024) n° 1) et le rapport biennal de l'Observatoire des politiques culturelles – Bilan janvier 2022-décembre 2023 – Perspectives janvier 2024-décembre 2025 (doc. 6 (SE 2024) n° 1). Ces rapports ont été envoyés à la commission de la Culture, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement.

Nous avons également reçu le rapport relatif au cadastre des subventions 2023 (doc. 7 (SE 2024) n° 1) et le rapport du collège des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) (doc. 10 (SE 2024) n° 1). Ces rapports ont été envoyés à la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des bâtiments scolaires.

Par ailleurs, nous avons reçu le rapport du collège des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) (doc. 8 (SE 2024) n° 1) et le rapport relatif à l'exécution du Plan stratégique du numérique de la Fédération Wallonie-Bruxelles – *Reporting* 2023 (doc. 11 (SE 2024) n° 1). Ces rapports ont été envoyés à la commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

Enfin, nous avons reçu le rapport du collège des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 de l'Institut interréseaux de la Formation professionnelle continue (IFPC) (doc. 9 (SE 2024) n° 1). Ce rapport a été envoyé à la commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique.

6 Installation des commissions

Au cours de sa réunion du 19 juillet 2024 et en vertu de l'article 18 du règlement, la Conférence des présidents a décidé de distribuer entre cinq commissions les attributions et compétences dévolues aux commissions permanentes.

Les dénominations de ces cinq commissions sont les suivantes: la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des bâtiments scolaires; la commission de la Culture, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement; la commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique; la commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances; la

commission des Sports, de la Fonction publique et de la simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

En application des articles 20, 33 et 35, il appartient également au Parlement de composer le Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, la commission de coopération et la commission des poursuites.

Personne ne demandant la parole, il en est ainsi décidé. (*Assentiment*)

La liste détaillée des membres de chacune de ces commissions sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

7 Communication

M. le président. – Chères et chers collègues, vous allez recevoir un courrier contenant la charte déclarative relative à la déontologie parlementaire. Ce document a été adopté durant la précédente législature. Je vous invite toutes et tous à la signer afin que nous nous engageons, individuellement et collectivement, à respecter les principes de déontologie. Cet engagement a tout son sens, *a fortiori* dans l'attente de l'installation d'une commission de déontologie.

J'en profite pour vous indiquer qu'une séance d'information sur ces questions aura lieu le lundi 7 octobre 2024, entre 13h et 15h. Nous aurons l'occasion d'entendre un intéressant exposé de la part de la secrétaire générale du Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires.

8 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

8.1 Question de Mme Fadila Laanan à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Prix exorbitant des concerts: il est urgent d'agir et d'unir les forces pour lutter contre la pratique scandaleuse de la tarification dynamique»

Mme Fadila Laanan (PS). – Le groupe PS trouve essentiel que la culture soit accessible à tous. Elle fait partie de notre vie au quotidien. Aujourd'hui, certains opérateurs, ou certaines plateformes de vente de billets, pratiquent la «tarification dynamique» qui se base sur des algorithmes et qui profite du temps d'attente de l'acheteur pour augmenter les prix, comme le font certaines compagnies aériennes ou certains hôtels. Il en résulte

que les prix peuvent être quadruplés. Il devient compliqué pour le citoyen d'assister à des concerts dans ces conditions. Cela devient presque un luxe que ne peuvent s'offrir que les nantis. Certains artistes se sont émus de la question, notamment The Cure et Ed Sheeran. Pour le concert d'Oasis, par exemple, la tarification dynamique a été appliquée, ce qui a fait exploser les prix.

Madame la Ministre-Présidente, quel est votre avis par rapport à ce type de tarification? Avez-vous pris contact avec vos homologues du niveau fédéral à ce sujet? Une proposition de loi a été déposée par M. Laaouej et Mme Léoni. Elle a d'ailleurs été reprise sous la présente législature par Mme Thémont. Avez-vous des contacts avec la Commission européenne, notamment avec le commissaire à la Justice qui est encore en fonction pour quelques semaines? Cela vaudrait également la peine de connaître la position de partenaires et d'opérateurs privés, comme Live Nation ou Ticketmaster, et de voir comment ils peuvent travailler pour éviter les situations de ce type pour nos citoyens de Wallonie et de Bruxelles.

Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, la politique tarifaire ne relève effectivement pas de mes compétences, car elle est du ressort du niveau fédéral. Néanmoins, il est important pour notre gouvernement que la culture soit et reste accessible. La Déclaration de politique communautaire (DPC) mentionne la démocratisation de l'accès à la culture. Il est donc évidemment important pour le gouvernement que cette tarification dynamique soit encadrée, voire supprimée.

Nous sommes dans un moment particulier où le gouvernement fédéral est en affaires courantes et où la Commission européenne sera renouvelée. Quand les exécutifs seront formés, je prendrai contact avec eux pour parler de la tarification dynamique. Je compte inscrire ce point à l'ordre du jour d'une conférence interministérielle de la culture (CIM Culture). Nous en ferons de même pour le statut des artistes ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Je vous rassure: le gouvernement s'engage à promouvoir l'accessibilité de la culture à tous.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, la politique tarifaire relève en effet du gouvernement fédéral. Votre position de ministre de la Culture vous rend sensible à son accessibilité, même si les cas que j'ai évoqués relèvent de concerts privés non subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Néanmoins, nous ne pouvons pas admettre que de telles mesures soient appliquées à nos artistes, ce qui compliquerait l'accès à la culture pour nos concitoyens.

Votre gouvernement s'est engagé à analyser la situation et à la placer à l'ordre du jour de la CIM Culture. Je m'en réjouis, car c'est là que les leviers peuvent être actionnés. Cela sera pour vous de l'occasion de rencontrer vos collègues de tous les niveaux de pouvoir et d'assainir la situation.

8.2 Question de Mme Valérie Bluge à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Engagement de professeurs pour le nouveau master en médecine à l'Université de Mons (UMONS)»

Mme Valérie Bluge (MR). – L'Université de Mons (UMONS) annonce l'entrée en vigueur de son nouveau master en médecine ce 16 septembre 2024. Forte de l'habilitation obtenue au mois de mars 2023, elle estime avoir entre 40 et 50 étudiants et elle a annoncé l'engagement de 20 à 30 professeurs pour l'encadrement pédagogique des activités.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous eu un contact avec l'UMONS à ce sujet? Qu'en est-il du recrutement des enseignants? Puisqu'il est encore l'heure des deuxièmes sessions, je ne vous demande pas un état des lieux des inscriptions étudiantes. Mais au regard de l'énergie déployée par certains pour l'octroi de cette habilitation, il serait dommage que le master ne débute pas. Tous les recrutements ont-ils été réalisés? Que se passerait-il s'il n'y avait pas de professeur pour telle ou telle spécialisation? Enfin, dans l'habilitation, il était prévu qu'aucun moyen humain et matériel supplémentaire ne serait accordé. Pouvez-vous me confirmer qu'il en ira ainsi?

Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, j'ai comme vous pris connaissance des nouvelles de l'agence Belga et je n'ai, à ce stade, aucun contact avec l'UMONS. Mon cabinet et moi n'avons donc reçu aucune demande de financement ou interpellation concernant ce master. Je suppose que le projet est sur les rails et suit son cours. D'ailleurs, selon Belga, il y aurait plusieurs candidatures pour chaque poste à pourvoir. À ce stade, il est donc légitime de penser qu'il n'y a aucun problème dans la mise en œuvre du projet. Je rappelle également que les engagements dépendent uniquement du conseil d'administration de l'UMONS; il n'est donc pas de notre responsabilité de nommer les enseignants.

Je rencontrerai M. Dubois, le recteur de l'UMONS, à deux reprises dans les semaines à venir. En effet, dans le cadre de mon entrée en fonction, j'ai rendez-vous très prochainement avec le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) et je me

rendrai par ailleurs à l'UMONS le jour de la rentrée académique. Nous aurons donc l'occasion d'aborder le sujet à ces occasions.

En conclusion, soyez assurée qu'aucun moyen complémentaire n'a été demandé et qu'aucune interpellation sur un quelconque problème de mise en œuvre de ce master n'est à signaler.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je suivrai comme vous l'évolution de ce dossier.

8.3 Question de M. Vincent Blondel à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Rencontre de la ministre avec Louise Mushikiwabo»

M. Vincent Blondel (Les Engagés). – Pas moins de 88 pays, par l'intermédiaire de représentants de gouvernement ou de chefs d'État seront présents au Sommet de la Francophonie qui se tiendra au nord de Paris dans un mois exactement. C'est un évènement qui a lieu tous les deux ans et qui est particulièrement important pour les 300 millions de francophones concernés.

Madame la Ministre-Présidente, vous avez rencontré la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et j'imagine que le Sommet de la Francophonie est un des sujets que vous avez abordés avec elle. Partant, je serais heureux d'entendre les éléments qu'il vous est possible de partager avec nous, plus particulièrement ceux qui portent sur les enjeux de ce Sommet auquel vous participez, ou encore sur la manière dont vous allez organiser cette représentation de la francophonie belge.

Par ailleurs, en marge de ce Sommet auront lieu des discussions sur des enjeux relatifs à l'intelligence artificielle (IA), à la transition énergétique ou encore au soutien à l'innovation. Ces éléments, bien qu'ils ne relèvent pas exclusivement des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, animeront-ils également cette législature? Si tel est le cas, de quelle manière envisagez-vous de les développer?

Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, j'ai effectivement rencontré Mme Mushikiwabo à Paris. Il me paraissait important, en tant que ministre-présidente en charge des Relations internationales et de la Francophonie, de donner une priorité à cette rencontre le week-end passé.

L'entretien a duré une demi-heure. Ce n'était pas une réunion de travail, mais une excellente rencontre, lors de laquelle Mme Mushikiwabo m'a essentiellement présenté le programme du Sommet de la Francophonie qui se tiendra les 4 et 5 octobre à Villers-Cotterêts. Le titre de ces deux jours est «Créer, innover et entreprendre en français». L'IA y sera notamment abordée.

Par ailleurs, Mme Mushikiwabo a aussi attiré mon attention sur les enjeux de la Francophonie, entre autres sur la défense des valeurs que nous partageons au sein de l'OIF: la démocratie, l'État de droit, la liberté de la presse, qui sont régulièrement questionnées, en ce compris dans certains pays membres de l'OIF, notamment du continent africain. C'est un élément sur lequel elle a beaucoup insisté.

De plus, nous avons échangé sur les questions liées au rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sur les questions culturelles. Il est intéressant d'avoir les deux points de vue. Mme Mushikiwabo et moi aborderons à nouveau ces thématiques prochainement.

Enfin, elle a beaucoup insisté sur sa préoccupation liée à l'éducation des jeunes filles et à leur accès à l'éducation de base.

Je vous confirme que je serai présente à ce Sommet. J'irai également le 3 octobre à la «ministérielle», à savoir la rencontre qui précédera et qui permettra de travailler sur les textes de conclusion.

M. Vincent Blondel (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces précisions. J'espère que notre Assemblée, à l'issue de ce Sommet, obtiendra quelques informations sur les thèmes qui y auront été évoqués et sur les décisions qui y auront été prises. Le Sommet de la Francophonie a lieu tous les deux ans et nous n'aurons donc que trois occasions d'y participer au cours de cette législature.

8.4 Question de Mme Anne Lambelin à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Soutien aux élèves pour améliorer la maîtrise des apprentissages de base»

Mme Anne Lambelin (PS). – Un des objectifs stratégiques du Pacte pour un enseignement d'excellence est de renforcer les apprentissages de base. Pour le groupe PS, ce renforcement est primordial. Des politiques ont été instaurées en ce sens, notamment la révision du contenu des référentiels, l'allongement de la période de français langue d'apprentissage (FLA), l'accompagnement personnalisé et l'accompagnement des élèves.

En ce qui concerne l'accompagnement personnalisé, des budgets ont été dégagés pour permettre l'intervention d'un deuxième enseignant en classe. Ce soutien est effectif

jusqu'en cinquième année primaire. Il est prévu, par voie décrétole, jusqu'à la sixième année primaire. De plus, une trajectoire budgétaire du Pacte permet de l'allonger jusqu'à la troisième année secondaire.

Dans vos déclarations, Madame la Ministre, vous avez très peu abordé l'accompagnement personnalisé et l'accompagnement des élèves. En revanche, nous entendons beaucoup parler de la nouvelle épreuve certificative, qui sera proposée en troisième année primaire. Cette nouvelle épreuve suscite une série de questions légitimes dans le chef des parents, des politiques et des enseignants, notamment sur l'accompagnement et sur la préparation des élèves à ce test. Quel suivi pédagogique leur sera-t-il accordé s'ils échouent à ce test? Les parents devront-ils payer des cours particuliers à leurs enfants?

Par ailleurs, que deviendront les 100 millions d'euros prévus dans la trajectoire budgétaire pour la mise en œuvre du co-enseignement et les 30 millions d'euros alloués au premier degré différencié et à l'accompagnement personnalisé des élèves? Comment les élèves seront-ils accompagnés avant et après l'épreuve certificative prévue en troisième année primaire? Enfin, avez-vous d'autres propositions concernant l'accompagnement personnalisé?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, j'ai indiqué, à maintes reprises, lors d'interviews, que les objectifs d'une évaluation sont de détecter les lacunes et, bien entendu, d'offrir un soutien aux élèves en difficulté dans le but d'améliorer leur maîtrise des apprentissages de base. Dans le cas contraire, une évaluation n'a pas de sens.

Lors de la précédente législature, durant mon mandat comme ministre de l'Enseignement supérieur, j'ai décidé de soutenir l'aide à la réussite avec un budget de 6 millions d'euros. C'est bien la preuve que j'accorde une grande importance au soutien des élèves une fois les difficultés détectées. Comme vous l'avez rappelé, mon parti et moi-même avons soutenu plusieurs d'initiatives en ce sens, avec des budgets significatifs, et nous n'avons pas l'intention de revenir en arrière.

J'espère vous avoir rassurée et balayé les caricatures quant au fait que nous serions des obsédés de l'évaluation. L'évaluation n'a de sens que si elle sert ensuite à soutenir un élève en difficulté d'apprentissage.

Mme Anne Lambelin (PS). – Comme vous, Madame la Ministre, mon groupe et moi-même ne considérons pas qu'une évaluation constitue une punition. J'ai bien écouté toutes vos déclarations à ce sujet, mais, en tant que parlementaire, je dois vous avertir

que des problèmes risquent de survenir si ces évaluations ne sont pas anticipées et si l'accompagnement personnalisé n'est pas mis en avant. Sur le plan budgétaire, vous n'avez cité aucun chiffre, mais, si j'ai bien compris votre réponse, les budgets qui étaient prévus dans la trajectoire seront maintenus. C'est ce que nous espérons. En conclusion, nous serons particulièrement attentifs à ce dossier.

8.5 Question de M. Bruno Lefebvre à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Note fédérale – Pension des enseignants»

M. Bruno Lefebvre (PS). – Même si ce sujet a fait couler beaucoup moins d'encre que d'autres aspects, la note politique en vue de la formation du gouvernement fédéral prévoit toute une série de mesures relatives aux pensions, notamment des mesures de régression sociale qui frapperont directement les militaires, les cheminots, les fonctionnaires et, évidemment, les enseignants.

Dans les documents qui ont fuité, il est question de la suppression de la péréquation des pensions et des tantièmes préférentiels, ce qui obligera les enseignants à travailler durant 45 ans pour obtenir une pension complète. On parle également de calculer la pension sur l'ensemble de la carrière plutôt que sur les dix dernières années, comme c'est le cas aujourd'hui.

Ces mesures auront des conséquences majeures pour le personnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À ce stade, je n'ai entendu aucun négociateur MR ou des Engagés s'émouvoir de la situation ou considérer ces mesures comme un point de blocage, comme l'a été la taxe sur les plus-values boursières. Dès lors, j'aurais aimé connaître l'attitude de votre gouvernement à ce sujet et savoir si les partis respectifs avaient entamé une concertation avec les ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour élaborer cette note fédérale.

Madame la Ministre, êtes-vous favorable à la mise en œuvre de cette mesure? Comment allez-vous accompagner son application au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Des mesures telles que les disponibilités précédant la pension de retraite (DPPR), réservées à nos enseignants, pourront-elles encore être appliquées si cette note fédérale est exécutée?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Votre question porte sur une note fédérale relative aux pensions des fonctionnaires. Il ne m'appartient pas de me prononcer sur des éléments qui y figuraient. Cette note n'est par ailleurs plus d'actualité et n'a été approuvée par aucun parti politique.

Pour information, le médiateur royal a chargé le formateur royal de définir une nouvelle méthode de travail pour trouver de nouveaux équilibres. Je resterai toutefois bien sûr attentive à la question de la pension des enseignants.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Madame la Ministre, j'apprends avec étonnement que cette note n'est plus d'actualité et que la question des pensions ne faisait pas partie des points de blocage. Je pensais que le seul point de blocage dans la note de formation du gouvernement fédéral concernait la taxe sur les plus-values boursières. Si on n'évoque pas les pensions des fonctionnaires, si on n'évoque pas les pensions des enseignants et si leurs pensions ne sont pas mises à mal, j'en suis évidemment très heureux. Je compte sur vous pour être attentive à ce point dans la future note de formation du gouvernement fédéral qui vous sera probablement soumise puisque ce sont vos partenaires qui sont à la manœuvre.

8.6 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Scolarisation des enfants malades de longue durée»

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Pour les parents d'un enfant malade, au-delà des soins et du protocole médical, il est important que le jeune puisse vivre le plus normalement possible. Cela passe par la fréquentation de l'école et des copains. Au cours de la législature précédente, j'ai déposé une proposition de décret qui visait notamment à améliorer les dispositifs existants, que ce soit pour l'enseignement spécialisé de type 5 ou pour les associations comme ClassContact. La majorité précédente a rejeté ce texte, notamment sous prétexte qu'une analyse plus précise de la situation par l'administration était nécessaire avant d'envisager la suite.

Lors des discussions de la Déclaration de politique communautaire (DPC), il nous est apparu important de remettre ce dossier sur la table afin d'y travailler avec la nouvelle majorité. Lors de votre entrée en fonction, Madame la Ministre, avez-vous constaté que la ministre Désir avait bien demandé à l'administration cette analyse détaillée concernant la scolarité des enfants en maladie de longue durée? L'administration a-t-elle bien réalisé ce travail? Si ce n'est pas le cas, allez-vous vous en charger? Quel calendrier de travail prévoyez-vous pour travailler à ce texte important?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Je suis bien consciente de la nécessité de mieux accompagner les enfants en maladie de longue durée pour qu'ils puissent poursuivre leurs apprentissages et garder des contacts avec leurs camarades de classe, ce qui est essentiel, malgré leur absence.

Je rappelle qu'un élève en maladie de longue durée n'est pas écarté de sa classe: il reste inscrit dans l'enseignement spécialisé de type 5, avec un encadrement lors de l'hospitalisation, mais, en effet, seulement pour certains cours. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité rencontrer rapidement ClassContact qui reçoit déjà une subvention. Il pourrait être intéressant de développer un partenariat avec cette association. Une rencontre est prévue le 16 septembre et je ne manquerai pas de vous faire part des nouveaux éléments. J'aurais certainement l'occasion de développer cette question lors de la prochaine commission de l'Éducation.

Mme Mathilde Vanderpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, cette analyse de l'administration est importante et j'espère que ses résultats nous parviendront rapidement. De son côté, la Flandre a complètement revu le système et n'ouvre pas de nouvelles places dans l'enseignement de type 5. Elle a accordé un budget supplémentaire à Bednet, l'équivalent de ClassContact, qui permet de couvrir l'ensemble des enfants de Flandre. De notre côté, si ClassContact bénéficie bien d'un soutien, celui-ci ne permet toutefois pas de répondre à toutes les demandes. Le travail à fournir à ce sujet est important. Sans nul doute, nous aurons l'occasion d'y œuvrer positivement ensemble.

8.7 Question de Mme Bénédicte Linard à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Rentrée scolaire et pénurie d'enseignants»

8.8 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Rentrée – pénurie»

8.9 Question de M. Bruno Bauwens à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Rentrée scolaire et pénurie d'enseignants»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions d'actualité.
(Assentiment)

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, j'ai bien écouté vos différentes interviews à l'occasion de la rentrée scolaire. À plusieurs reprises, vous avez dit que la lutte contre la pénurie des enseignants faisait partie de votre feuille de route pour cette rentrée scolaire – mais aussi pour l'ensemble de cette législature –, car vous entendez améliorer les compétences de base des élèves. Vous avez aussi rappelé que la Déclaration de politique communautaire (DPC) compile différentes trajectoires pour atteindre cet objectif et assurer le maintien des enseignants dans les écoles. J'ai donc relu la DPC en quête des trajectoires que vous évoquez. À l'instar de la météo du jour, je dois dire que

le brouillard est assez épais dans la DPC quant aux moyens envisagés... Par conséquent, je vous interroge pour que vous dissipiez ce brouillard.

Quel est le calendrier des chantiers prioritaires pour lutter contre la pénurie des enseignants? Par ailleurs, la Cour des comptes a relevé un énorme écueil dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, il n'y a aucun outil pour objectiver la pénurie. Or, sans outil d'objectivation, il n'est pas possible de mesurer les effets des politiques que l'on veut mener. Dans vos interviews, vous avez rappelé combien l'évaluation était un outil de bonne gouvernance. Par conséquent, comment procéderez-vous pour collecter les données, évaluer objectivement la pénurie et la façon d'y faire face?

M. Martin Casier (PS). – Une école ne peut pas former correctement des élèves sans enseignants heureux. Or, les enseignants ne peuvent pas être heureux dans leur profession si leur charge de travail est trop importante, s'ils ne sont pas bien formés et s'ils ne sont pas accompagnés. La lutte contre la pénurie d'enseignants est donc nécessaire; elle constituait d'ailleurs l'une des principales priorités du gouvernement précédent, qui a pris de nombreuses mesures à ce sujet. C'est également une priorité annoncée de votre gouvernement.

Toutefois, hormis les mesures que vous prévoyez – et que nous soutenons – relatives au renforcement de la mobilité interréseaux et à la valorisation de l'ancienneté, la DPC est assez floue dans ce domaine. Pire: en ajoutant des heures de travail aux personnes bénéficiant du barème 501 et en supprimant le régime statutaire au profit de contrats à durée indéterminée (CDI) – qui ne seront, au vu du fonctionnement actuel, qu'une succession de contrats à durée déterminée (CDD) –, vous vous attaquez aux conditions de travail des enseignants. À elles seules, ces deux mesures indiquent que vous ne souhaitez pas renforcer l'attractivité du métier, mais plutôt en détériorer les conditions de travail.

Madame la Ministre, les enseignants méritent des réponses précises à leurs inquiétudes. Disposez-vous de retours sur la manière dont la rentrée s'est déroulée? Comment évaluez-vous la pénurie actuelle? Avez-vous des chiffres à ce sujet? Comptez-vous bien «mettre fin progressivement au régime statutaire» comme le prévoit explicitement la DPC? Quand des CDI seront-ils proposés aux enseignants? Est-ce prévu pour la rentrée 2027, à la sortie des premiers étudiants suivant la nouvelle formation initiale des enseignants (FIE)? Le barème 501 sera-t-il modifié avant 2027 ou sera-t-il gelé, comme vous l'avez annoncé?

M. Bruno Bauwens (PTB). – La rentrée est très difficile pour des milliers d'élèves et de parents, car il manque, cette année encore, autant de professeurs partout dans le pays. J'ai reçu une abondance de témoignages allant dans ce sens. Je vous en livre deux.

Le premier concerne un élève inscrit dans une grande école à Bruxelles. Tout au long de l'année passée, il n'a pas eu de professeur de néerlandais et ce scénario se répète cette année. Une autre élève, inscrite en option coiffure à Mouscron, m'a rapporté qu'elle n'a pas eu de professeur de coiffure pendant trois mois l'année passée – à savoir dans son option d'orientation –, ni de professeur de sciences ni de professeur de mathématiques.

Vous avez un défi à relever, Madame la Ministre. Ces élèves n'aiment ni être relégués à l'étude ni voir leurs horaires de cours rabetés. Ils sont déçus parce qu'ils se sentent sacrifiés. Ils sentent que les lacunes de votre gouvernement mettent en danger leur avenir en entravant la possibilité qu'ils ont de poursuivre correctement des études ou une formation professionnelle.

Combien d'étudiants sont-ils inscrits pour devenir professeurs de sciences à Bruxelles l'année prochaine? Il y en a un seul... Je tire donc la sonnette d'alarme pour rendre le travail des professeurs et celui des écoles plus attractifs. Les mesures que vous envisagez de prendre dans vos déclarations ne vont pas résoudre, mais aggraver les problèmes. Qu'allez-vous entreprendre dès aujourd'hui pour assurer l'avenir des milliers d'élèves concernés?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame et Messieurs les Députés, je suis également très inquiète concernant cette pénurie d'enseignants que nous sommes malgré tout parvenus à objectiver. Je sais en effet qu'un jeune diplômé sur cinq quitte l'enseignement durant la première année; un sur trois le fait dans les cinq premières années. Au premier chef, nous sommes donc préoccupés par l'exode de ces jeunes qui, à peine diplômés, abandonnent la profession.

Nous souhaitons pallier cet exode, mais une série de problèmes se posent, par exemple, la répétition de jobs intérimaires. Les jeunes enseignants passent d'un intérim à un autre avec, en permanence, l'épée de Damoclès que symbolise le retour du statutaire au-dessus de la tête. C'est ce point que nous tentons de résoudre en offrant des CDI. Toutefois, le CDI n'est qu'une seule des mesures proposées dans la DPC, dont je vous encourage à lire les pages 13 et 14.

Parmi ces mesures figure aussi la valorisation de tous les enseignants ainsi que des directions d'école en particulier. J'évoquerai aussi la valorisation de l'expérience utile. Ainsi, il importe qu'une personne qui ne vient pas du monde de l'enseignement puisse

décider de le rejoindre après avoir fait carrière des années dans le privé. Il est également question d'aménagements de début de carrière pour retenir les jeunes enseignants. En effet, il est plus difficile de préparer ses cours en début de carrière. Il s'agit aussi de retenir les enseignants en fin de carrière en les soulageant de l'importante charge qui pèse sur leurs épaules. Il y a également l'idée de faire un partenariat avec la ministre-présidente Elisabeth Degryse, afin de rendre possible la rémunération des stagiaires en quatrième année de FIE. Cette mesure permettrait que de jeunes enseignants investissent plus rapidement les classes.

Il s'agit donc bien d'un ensemble de mesures. Pour rappel, le premier chapitre de notre DPC est précisément consacré à la valorisation du métier d'enseignant pour pallier cette importante pénurie.

Par ailleurs, il n'y a pas de texte caché et, comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de deux rencontres avec les organisations syndicales, nous allons organiser des concertations avec les secteurs. Cette concertation sera également de mise vis-à-vis du barème 501. Nous envisageons de garantir une forme d'équité entre des instituteurs qui, actuellement, travaillent dans le même établissement et font le même travail sans être pour autant payés de la même manière, avec un différentiel pouvant atteindre 400 euros.

En définitive, l'idée est de valoriser un master en apportant un soutien à l'établissement. Bien entendu, les concertations sont prévues et nous serons particulièrement attentifs à la charge de travail de nos enseignants.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je suis toujours quelque peu dans le brouillard vis-à-vis de mes deux questions. La première portait sur le calendrier des chantiers prioritaires; la deuxième sur l'objectivation de la pénurie. Grâce à l'Administration générale de l'enseignement (AGE), nous connaissons les statistiques de départ, mais la Cour des comptes dénonce un manquement fondamental nous empêchant d'objectiver les mesures à prendre dans ce contexte: quels sont les niveaux d'enseignement concernés? Comment procéder? Quelles sont les matières plus sujettes à la pénurie? La pénurie s'accroît-elle sur l'ensemble du territoire? Sans réponse à ces questions, il ne sera pas possible de développer des politiques à même de répondre correctement aux besoins.

M. Martin Casier (PS). – Mes questions étaient assez simples et précises. Nous avons eu droit à des annonces matamoresques lors d'une conférence de presse: suppression du statut, réforme générale, changement du barème 501 et création du barème 401... Nous nous imaginions donc, de façon légitime, que tout cela était organisé, planifié, pensé, réfléchi en concertation dans le cadre de discussions tenues en amont. Il s'avère que les réponses que nous recevons aujourd'hui constituent un pas en arrière: il n'y a pas encore de calendrier; une concertation doit avoir lieu au sujet du barème 501... Nous avons

besoin d'une série de mesures pratiques. De grâce, concentrez-vous sur des réponses à apporter à cette problématique plutôt que sur ces trophées idéologiques qui ont caractérisé les prises de parole de votre gouvernement durant les premières semaines.

En définitive, je suis très heureux de voir que vous revenez à la raison sur cette question. Néanmoins, nous manquons de réponses satisfaisantes aux inquiétudes légitimes des enseignants. Vous parliez du barème 501 qui soulève de nombreuses questions. À quelles tâches correspondra-t-il? La garderie? Le détenteur du master spécifique supplémentaire qui avait été créé pour rendre les enseignants meilleurs sur le plan pédagogique est-il finalement destiné à faire faire des heures supplémentaires de garderie? Toutes ces questions restent aujourd'hui sans réponse et créent de l'inquiétude légitime chez les enseignants. J'espère que vous pourrez y répondre et rassurer rapidement ces derniers dans les mois qui viennent.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Madame la Ministre, je ne vous entends pas parler de la taille des classes. Or, c'est une des préoccupations principales du corps enseignant. Si les professeurs quittent l'enseignement, ce n'est pas en raison d'une nomination quelconque qui risque d'être supprimée, mais bien parce qu'ils n'arrivent pas à dispenser leur cours comme ils l'entendent. Il y a tout simplement trop d'élèves par classe. Il s'agit ici du défi à relever et vous ne l'abordez même pas!

De plus, je n'ai rien entendu de votre part sur l'état de délabrement des écoles. En effet, dans certains établissements, les toilettes sont bouchées, n'ont pas de porte ou fuient; les chauffages ne fonctionnent parfois pas. Je donnais cours dans une école tellement humide que la craie devenait une éponge en une seule nuit!

Voilà des raisons qui poussent les professeurs à quitter l'enseignement. Vous pouvez dire ce que vous voulez, mais c'est la réalité! Au lieu de supprimer une nomination et de créer un nombre incalculable de statuts intermédiaires, il serait temps de vous attaquer au véritable problème. Le gouvernement actuel est chargé de l'enseignement depuis 2009. Vous devriez donc vous sentir responsables et chercher les moyens de changer les choses.

8.10 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Respect de l'autorité à l'école»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Le manque de respect de l'autorité est un phénomène qui gangrène notre société. Il est d'autant plus présent au sein des écoles, que ce soit dans les relations entre les professeurs et les élèves, mais aussi entre les parents d'élèves et les professeurs. J'ai personnellement constaté cette dérive durant la précédente législature lorsque j'ai parcouru les 150 écoles de mon arrondissement. J'ai d'ailleurs

réalisé un rapport en la matière, dans lequel figure notamment le constat des difficiles relations entre les familles et le corps professoral. Je l'ai adressé à tous les partis démocratiques de notre Assemblée. Il peut évidemment être utilisé durant cette législature pour trouver les pistes qui permettraient d'améliorer la qualité de notre enseignement.

Dans un récent entretien paru dans la presse, une enseignante qui travaille dans l'enseignement primaire a témoigné, malheureusement sous couvert d'anonymat, des difficultés importantes qui peuvent survenir avec des élèves qui sont parfois très agressifs, ou encore avec les parents qui couvrent leur enfant sans prendre en compte ou respecter l'autorité des enseignants.

Pourtant, Madame la Ministre, durant la précédente législature, j'ai interrogé à de nombreuses reprises votre prédécesseure, Caroline Désir, sur ce point. Je lui rappelais régulièrement que le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoyait clairement une responsabilisation collective des enseignants, des parents et des élèves. Force est de constater que, depuis lors, rien n'a été fait et que ce chantier est en permanence reporté. Je constate aussi que la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit de nombreuses mesures à cet égard.

Avez-vous pris connaissance de ce témoignage dont j'ai fait état au début de mon intervention? Comment comptez-vous y répondre à l'aune de vos priorités, de celles du gouvernement et de celles qui ressortent de la nouvelle DPC?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, j'ai moi aussi été bouleversée quand j'ai lu le témoignage de cette institutrice d'une école primaire bruxelloise qui a été frappée par un élève. Il existe quatre propositions d'action.

D'abord, il convient d'objectiver la situation. Quel est l'état des lieux en termes de pression, d'intimidation, de violences verbales et physiques sur des enseignants? L'idée est d'établir un véritable baromètre du respect dans les écoles. La DPC nous invite d'ailleurs à faire une enquête sur le bien-être des enseignants.

Il est également important de travailler sur le contrat entre l'école et la société pour sensibiliser les familles au nécessaire respect des enseignants, par exemple dans le règlement d'ordre intérieur (ROI) des écoles.

Il est aussi prévu de travailler sur le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire pour revoir les dix faits pouvant mener à l'exclusion d'un élève. Cela fait très longtemps que nous n'avons plus travaillé sur cette question.

Je ne voudrais pas non plus omettre la possibilité de travailler sur l'arsenal juridique. Le Code pénal a été révisé et, depuis le 5 février, il prévoit une peine plus élevée quand on s'en prend à quelqu'un qui exerce une fonction sociétale. Les enseignants sont repris dans ces fonctions. Nous pouvons aller un pas plus loin et instaurer une tolérance zéro quand on s'en prend à un de nos enseignants. L'idée est de systématiquement poursuivre, donc ne plus autoriser un classement sans suite, à l'image de ce qui est fait par exemple pour les services de secours, les services de sécurité ou encore les policiers.

En outre, il est nécessaire de travailler sur un phénomène qui semble de plus en plus répandu: l'autocensure des enseignants. Selon le Centre d'action laïque (CAL), 40 % des enseignants disent qu'ils ont décidé de s'autocensurer, c'est-à-dire de ne plus dispenser d'enseignement autour de l'origine des espèces, de l'égalité entre les hommes et les femmes ou encore des questions d'orientation sexuelle par crainte de pressions, d'intimidations, voire de violences verbales. Il conviendra donc de créer une cellule de soutien, d'écoute, à l'image de ce qui existe déjà au sein de l'administration pour les élèves, mais cette fois-ci pour les enseignants.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Je rappelle que le Pacte pour un enseignement d'excellence évoquait «un partenariat éducatif durable et constructif entre les équipes éducatives et les parents d'enfants/élèves de tous les milieux socio-économiques et culturels», sans pousser davantage la réflexion.

Durant la précédente législature, votre prédécesseure n'a pas donné suite à mes remarques sur le respect de l'autorité de l'enseignant et l'autocensure, un sujet sur lequel plusieurs membres du groupe MR ont travaillé. Je suis ravie que le nouveau gouvernement ait décidé d'en faire une priorité. Il est vraiment temps de rendre aux enseignants le respect qu'ils méritent.

8.11 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Interdiction de l'usage des smartphones à l'école»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Le réseau d'enseignement Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) améliorera l'encadrement de ses élèves en limitant l'usage «récréatif» des smartphones dans ses écoles maternelles, primaires et secondaires. Annoncée dans la presse, la mesure vise à limiter l'impact des écrans sur la santé et sur la concentration des élèves et à endiguer le phénomène du cyberharcèlement.

Madame la Ministre, le cadre restrictif que vous proposez vise les smartphones et les montres connectées et il concerne toutes les classes jusqu'à la fin du tronc commun.

Quelles sont les priorités de la Déclaration de politique communautaire (DPC)? Comment cette mesure sera-t-elle déployée dans le réseau WBE et dans les autres réseaux d'enseignement? Comment transposerez-vous la mesure dans les classes, étant donné que les adolescents se séparent difficilement de leur smartphone? Comment mobiliserez-vous les équipes éducatives et les écoles dans cette dynamique, quel que soit le réseau d'enseignement? Par ailleurs, les smartphones servent d'outil pédagogique lors de certains cours. Comment créer un bon équilibre entre l'interdiction des smartphones et leur utilisation pédagogique?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, le smartphone est un outil très intéressant, en effet. Comme le souligne le psychopédagogue Bruno Hembecq de l'Université de Mons (UMONS), il convient de ne pas diaboliser l'outil, mais de réguler le temps d'écran. À cet égard, M. Hembecq recommande de diviser le temps d'un élève en trois parties: le temps de l'école durant lequel le smartphone ne serait pas autorisé; le temps de la famille durant lequel son usage est négocié – il ne serait pas utilisé durant les repas, par exemple; enfin, le temps libre durant lequel l'enfant fait ce qu'il veut avec son smartphone, ce qui suppose aussi, bien entendu, une éducation au numérique.

Nous recommandons aux écoles d'interdire l'usage du smartphone en primaire et jusqu'en troisième année secondaire. Il est également prévu de lever cette interdiction lorsqu'un professeur décide d'avoir recours à un smartphone à des fins pédagogiques, notamment pour apprendre à un élève à manier cet outil dans le cadre d'une recherche de données.

Notre objectif est double: aider l'élève à se concentrer sur les apprentissages et lutter contre le cyberharcèlement. Nous sommes bien conscients que ce phénomène se poursuit parfois en dehors du cadre de l'école et que l'interdiction du smartphone à l'école n'est pas la panacée. C'est pourquoi nous devons travailler sur des mesures d'éducation au numérique. Nous devons ainsi apprendre à un jeune que, lorsqu'il reçoit ou envoie une photo, celle-ci appartient avant tout à la personne qui se trouve sur la photo. En outre, en cas d'agression numérique, la création d'espaces sécurisés dans les écoles est nécessaire pour instaurer un climat de confiance permettant d'aborder ces questions. Il est essentiel d'encadrer un enfant pour qu'il ne soit pas seul face au défi de l'éducation au numérique.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Madame la Ministre, tout le monde sera d'accord avec la priorité que vous venez d'énoncer et que celle-ci ne peut être que bénéfique, tant pour la santé de nos élèves que dans le cadre de la lutte contre le cyberharcèlement. Nous attendrons sa mise en œuvre et espérons qu'elle pourra être appliquée au-delà du réseau WBE.

8.12 Question de Mme Marisol Revelo Paredes à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice, intitulée «Pénurie de places en crèche et non-respect des normes d'encadrement»

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Puéricultrice de formation, je suis maintenant élue et fière de porter la parole du secteur de la petite enfance et des crèches. J'ai travaillé pendant 15 ans dans les crèches. Ce travail est lourd, il est même très lourd. Il faut rester attentif, gérer le stress, le bruit et les circonstances difficiles. Selon les conditions de travail, les puéricultrices ne reçoivent parfois qu'un contrat à durée déterminée, d'intérimaire ou de remplacement. Certaines puéricultrices fraîchement diplômées sont engagées dans un projet de vie alors que leur contrat de travail ne rend pas les choses évidentes.

Madame la Ministre, vous projetez d'ouvrir 5 000 places dans les crèches. Comment comptez-vous vous y prendre? Vous voulez garantir une place pour chaque enfant, mais quel en sera le prix? Avec quel budget allez-vous atteindre vos objectifs dans ce secteur qui est déjà en crise et qui manque d'investissements? En tant que travailleurs du secteur, nous demandons le respect.

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice. – Madame la Députée, votre question me permet, pour ma première intervention en séance plénière, de m'attarder sur un sujet qui nous est cher: favoriser l'accès – aujourd'hui problématique pour nombre de familles – à des places d'accueil en crèche.

Soyez rassurée: j'y travaille depuis mon entrée en fonction et je puis vous répondre que la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit la création de 5 000 nouvelles places d'accueil en crèche d'ici la fin de la législature. Nous souhaitons également renforcer l'encadrement des enfants en crèche en passant de 1 à 1,5 puéricultrice pour sept enfants.

Pour ce qui est des places en crèches, je souhaite, dans un premier temps, disposer d'une analyse fine de l'état d'avancement de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC) pour être en mesure d'amener les réponses adéquates. Il me semble tout d'abord essentiel de préserver les places existantes pour éviter d'en perdre. Il faut bien entendu également créer de nouvelles places, en recourant aux mécanismes de financement déjà existants, mais également à des systèmes plus imaginatifs, auxquels nous allons réfléchir avec les secteurs et qui feront appel à l'intelligence collective.

En ce qui concerne l'encadrement en crèche, nous allons avancer selon la méthodologie des petits pas. Le métier de puéricultrice est effectivement difficile; vous êtes bien placée pour en parler. Beaucoup de personnes qui exercent la même fonction que vous sont venues en témoigner. Il est là aussi essentiel de savoir pourquoi ce métier souffre aujourd'hui d'un manque d'attractivité évident, afin d'apporter les réponses les plus adéquates possibles.

Un des outils auxquels nous pourrions recourir pour répondre aux difficultés est la création de pôles de puéricultrices «volantes», qui pourront ponctuellement renforcer les équipes en fonction des besoins qui se présenteront. C'est un premier élément qui nous a été suggéré par le secteur et auquel je souhaite m'atteler de manière immédiate.

Enfin, vous m'interrogez sur les moyens budgétaires que nous entendons dégager pour répondre aux difficultés du secteur. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans les prochaines semaines, lors des travaux budgétaires.

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Madame la Ministre, promettre 5 000 places est une bonne chose, mais ce n'est pas seulement avec de belles paroles que vous y arriverez. Je n'ai pas reçu de réponse au sujet du budget. Dans quelles conditions et à quel prix les parents trouveront-ils une place? Cette question m'inquiète sérieusement. Pour moi, c'est un peu comme si vous vouliez entasser des petits enfants dans une boîte à sardines. Je n'ai pas reçu de réelle réponse à propos de ces 5 000 places. Il est temps de respecter le monde du travail. Je cherche vainement des réponses dans la DPC. J'attendrai des nouvelles, en espérant qu'elles arrivent le plus rapidement possible.

8.13 Question de Mme Armelle Gysen à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Suspension de X au Brésil – quelles mesures pour lutter contre la désinformation au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles?»

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Le lundi 2 septembre dernier, un juge de la Cour suprême du Brésil a suspendu le réseau social X pour avoir ignoré des règles juridiques liées à la lutte contre la désinformation. Ce fait historique nous pousse à nous interroger sur les actions que nous pouvons mener chez nous contre la désinformation, trop souvent répandue sur les réseaux sociaux.

Fin 2022 est entrée en vigueur la loi sur les services numériques (*Digital Services Act*, DSA) qui fixe le cadre juridique européen pour assurer un environnement numérique sûr, notamment en luttant contre les contenus illicites, illégaux et préjudiciables. Dès lors, Madame la Ministre, qu'allez-vous faire pour lutter, à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, contre la désinformation sur les réseaux sociaux?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, vous comprendrez que je ne commenterai pas une décision de la Cour suprême du Brésil. Le DSA est entré en vigueur en 2022. Il régle et encadre tous les acteurs du secteur, notamment les plateformes telles que X.

Concernant la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'éducation aux médias est une priorité pour le gouvernement, comme l'a indiqué précédemment Valérie Glatigny. L'utilisation des réseaux sociaux et les dérives que leur usage entraîne feront l'objet de toute l'attention du gouvernement, particulièrement de celle de la ministre de l'Éducation et de la mienne, en tant que ministre des Médias.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse dans laquelle je perçois véritablement un enjeu démocratique et l'importance de cette problématique, notamment au travers de politiques transversales à mener avec d'autres ministères.

9 Prises en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution relative à la poursuite des politiques de renforcement progressif de la gratuité scolaire, déposée par M. Casier et consorts (doc. 12 (2024-2025) n° 1). Je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à une juste rémunération des artistes plasticiens au sein des institutions subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, déposée par Mme Laanan et consorts (doc. 13 (2024-2025) n° 1). Je vous propose de l'envoyer à la commission de la Culture, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à assurer un meilleur déploiement des dispositifs de valorisation des acquis de l'expérience, déposée par Mme Dejardin et consorts (doc. 14 (2024-2025) n° 1). Je vous propose de l'envoyer à la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires. (*Assentiment*)

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 15h25.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Composition des commissions

1. Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

Les membres effectifs sont:

- pour le MR: Mme Valérie Bluge, M. Yves Evrard, M. Charles Gardier, M. Vincent Palermo, Mme Éléonore Simonet;
- pour le PS: Mme Valérie Dejardin, M. Jean-Pierre Lepine, M. Mourad Sahli;
- pour les Engagés: M. Vincent Blondel, Mme Marie Jacqmin, M. Loris Resinelli;
- pour le PTB: M. Octave Daube;
- pour Ecolo: M. Hajib El Hajjaji.

Les membres suppléants sont:

- pour le MR: M. Arnaud Dewez, Mme Anne Laffut, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart;
- pour le PS: Mme Leila Agic, M. Martin Casier, Mme Éliane Tillieux;
- pour les Engagés: M. Jean-Paul Bastin, M. Alain Deneef, M. François Huberty;
- pour le PTB: Mme Manon Vidal;
- pour Ecolo: Mme Margaux De Ré.

2. Commission de la Culture, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement

Les membres effectifs sont :

- pour le MR: M. Tanguy Dardenne, M. Richard Fournaux, M. Charles Gardier, M. Guillaume Soupart, M. Gaëtan Van Goidsenhoven;
- pour le PS: Mme Isabelle Greco, Mme Fadila Laanan, M. Bruno Lefebvre;
- pour les Engagés: M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Caroline Desalle, Mme Anne-Catherine Goffinet;
- pour le PTB: Mme Amandine Pavet;

- pour Ecolo: M. Matteo Segers.

Les membres suppléants sont:

- pour le MR: Mme Clémentine Barzin, M. Yves Evrard, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, M. Vincent Palermo;
- pour le PS: M. Christophe Collignon, Mme Mélissa Hanus, Mme Anne Lambelin;
- pour les Engagés: M. Christophe Bastin, Mme Armelle Gysen, M. Loïc Jacob;
- pour le PTB: Mme Alice Bernard;
- pour Ecolo: Mme Margaux De Ré.

3. Commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique

Les membres effectifs sont:

- pour le MR: Mme Clémentine Barzin, Mme Stéphanie Cortisse, M. Nicolas Janssen, Mme Caroline Taquin, Mme Valérie Warzée-Caverenne;
- pour le PS: Mme Dorothée De Rodder, M. Ibrahim Dönmez, M. Ersel Kaynak;
- pour les Engagés: M. Alain Deneef, M. Loïc Jacob, Mme Mathilde Vandorpe;
- pour le PTB: M. Bruno Bauwens;
- pour Ecolo: Mme Bénédicte Linard.

Les membres suppléants sont:

- pour le MR: Mme Loubna Azghoud, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Tanguy Dardenne, Mme Stéphanie Thoron, M. Jean-Paul Wahl;
- pour le PS: Mme Valérie Dejardin, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin;
- pour les Engagés: M. Vincent Blondel, M. Olivier de Wasseige, Mme Geneviève Lazon;
- pour le PTB: Mme Manon Vidal;

- pour Ecolo: M. Stéphane Hazée.

4. Commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

Les membres effectifs sont:

- pour le MR: Mme Loubna Azghoud, Mme Valérie Bluge, Mme Marie-Christine Marghem, Mme Françoise Schepmans, Mme Stéphanie Thoron;
- pour le PS: Mme Leila Agic, M. Eddy Fontaine, Mme Sophie Pécriaux;
- pour les Engagés: M. Pascal Baurain, Mme Sophie Fafchamps, Mme Stéphanie Lange;
- pour le PTB: Mme Marisol Revelo Paredes;
- pour Ecolo: Mme Céline Tellier.

Les membres suppléants sont:

- pour le MR: Mme Stéphanie Cortisse, Mme Éléonore Simonet, Mme Caroline Taquin, M. Nicolas Tzanetatos, Mme Valérie Warzée-Caverenne;
- pour le PS: Mme Nadia El Yousfi, Mme Sabine Roberty, M. Mourad Sahli;
- pour les Engagés: Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Marie Jacqmin, Mme Geneviève Lazon;
- pour le PTB: Mme Rachida Aït Alouha;
- pour Ecolo: M. Hajib El Hajjaji.

Commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement

Les membres effectifs sont:

- pour le MR: M. Maxime Daye, M. Arnaud Dewez, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki;
- pour le PS: Mme Özlem Özen, Mme Sabine Roberty, M. Thierry Witsel;

- pour les Engagés: M. Christophe Bastin, M. Olivier de Wasseige, Mme Armelle Gysen;
- pour le PTB: Mme Manon Vidal;
- pour Ecolo: Mme Veronica Cremasco.

Les membres suppléants sont:

- pour le MR: Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Philippe Dodrimont, M. Vincent Palermo, M. Nicolas Tzanetatos, M. Jean-Paul Wahl;
- pour le PS: M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Nicolas Martin;
- pour les Engagés: M. Pascal Baurain, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Caroline Desalle;
- pour le PTB: M. Germain Mugemangango;
- pour Ecolo: Mme Bénédicte Linard.